



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

AVIS PUBLIC

États financiers 2018 - Dépôt

Avis public est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 1^{er} avril 2019 à 19h30 à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha au 180 rue Sainte-Louise, le directeur général et secrétaire-trésorier déposera le rapport financier 2018 et le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés pour l'exercice financier 2018.

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1.)

Donné à Saint-Jean-de-Matha, le 26 mars 2019.

**DONNÉ À SAINT JEAN DE MATHA CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER
DEUX MILLE NEUF.**

Philippe Morin
Directeur général, sec.-très

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Articles 419 et 420 du Code Municipal)

Je, soussigné, résidant à Saint-Jean-de-Matha certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 13 heures et 18 heures de l'après-midi, le vingt-sixième jour du mois de mars deux mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le vingt-sixième jour du mois de mars deux mille dix-neuf.

Directeur général, sec.-très